



# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

**Port-Cartier, 24 mars 2020** – Dans le contexte actuel lié à la COVID-19, la Ville de Port-Cartier déploie les efforts nécessaires pour non seulement assurer la santé et la sécurité de nos employés, mais aussi celle de tous nos citoyens, et ce, conformément aux directives énoncées par les autorités sanitaires et le gouvernement du Québec.

## **Mesures prises**

Depuis le 15 mars dernier, nous avons adopté diverses mesures afin de prévenir la transmission de la COVID-19 :

- Rappel quotidien à tous nos employés sur les mesures d'hygiène à adopter;
- Mesures de prévention concernant la distanciation sociale;
- Invitation au télétravail pour les employés dont la tâche et l'équipement le permettent;
- Obligation pour tous les employés qui rentrent d'un voyage à l'étranger de rester à la maison pour une période de 14 jours consécutifs suivant leur retour au Canada ;
- Obligation pour tous les employés qui présentent des symptômes liés à la COVID-19 de rester à la maison;
- Fermeture et suspension de l'ensemble des activités communautaires, culturelles, de sport et de loisirs dans les installations municipales;
- Accès aux bâtiments et installations municipales interdit à tout visiteur.

## **Services municipaux**

Bien que l'accès aux bâtiments et installations municipales soit interdit à tout visiteur, la Ville de Port-Cartier tient à rassurer sa population en précisant que les services municipaux demeurent tous joignables par courriel, ou par téléphone via la ligne téléphonique 418-766-6633.

De plus, les services essentiels, entre autres la collecte de déchets, le déneigement, le traitement des eaux, sont assurés en continu par la Ville.

## **Plan des mesures d'urgence**

La Ville de Port-Cartier est dotée d'un plan des mesures d'urgence qui est fin prêt à être enclenché suivant l'évolution de la COVID-19 sur notre territoire.

## **Guide**

Vous trouverez ci-joint un **Guide autosoins** conçu par le ministère de la Santé et des Services sociaux permettant une meilleure prise de décisions pour sa santé et celle de ses proches durant la pandémie de COVID-19.

Nous vivons présentement une situation exceptionnelle qui oblige l'ensemble de notre organisation à s'ajuster de jour en jour pour s'assurer de contribuer à limiter la propagation du virus. Nous suivons de près l'évolution de la situation et nous nous continuerons de nous adapter le cas échéant. D'ailleurs, le Conseil municipal adoptera sous peu une mesure afin de suspendre l'application des taux d'intérêt sur les montants en souffrance des taxes municipales afin d'aider les citoyens à faire face à cette situation.

En conclusion, nous prions tous les citoyens de Port-Cartier de se plier aux exigences des autorités sanitaires ainsi que celle du gouvernement et nous remercions tous ceux qui le font d'ores et déjà pour le bien-être de notre collectivité.

-30-

**Source et** Cabinet de la Mairie  
**information:** 418 766-6633  
[mairie@villeport-cartier.com](mailto:mairie@villeport-cartier.com)